



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET

Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD

Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur François REBSAMEN

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN

OBJET : FINANCES

Autorisations de programme « Base nautique du Lac Kir » et « Rénovation et réhabilitation de la Bibliothèque Colette » - Actualisation des échéanciers de crédits de paiement

En parallèle et en cohérence avec le projet de budget supplémentaire 2025, également inscrit à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal, il est proposé d'actualiser les échéanciers des crédits de paiement des deux autorisations de programme suivantes :

- Base nautique du lac Kir ;
- Rénovation et réhabilitation de la bibliothèque Colette.

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante.

Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

1- Autorisation de programme « Base nautique du Lac Kir »

Par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2020, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la rénovation de la base nautique du lac Kir en autorisation de programme et crédits de paiement sur la période 2021-2023.

Par délibération en date du 5 décembre 2022, le conseil municipal a décidé :

- de réviser le montant de l'autorisation de programme en portant les crédits à hauteur de 10,1 M€ pour tenir compte, en particulier, de l'évolution du projet et des répercussions de l'inflation sur le coût et l'approvisionnement des matériaux de construction ;
- de prolonger d'une année supplémentaire sa durée (sur la période 2021-2024).

Par délibération en date du 27 janvier 2025, le conseil municipal a décidé de prolonger d'un an supplémentaire la durée de l'autorisation de programme, jusqu'à l'année 2026 incluse.

La nouvelle base, pleinement rénovée et opérationnelle depuis la fin de l'année 2024, permet d'ores et déjà d'améliorer significativement les conditions d'accueil des usagers, et contribue au développement des pratiques des sports nautiques et de nature.

D'un point de vue budgétaire et financier, les derniers paiements afférents aux travaux étaient initialement escomptés avant la fin de l'année 2024.

Or, certaines factures n'ont pas pu être réglées, comme prévu, avant le 31 décembre 2024 et, parallèlement, les crédits nécessaires à leur règlement n'avaient donc pas pu être inscrits au budget primitif 2025.

Afin de permettre de procéder, dès janvier 2025, au paiement des travaux réalisés en fin d'année 2024, les engagements en cours ont fait l'objet de restes à réaliser à hauteur de 626,6 K€, comme le permet le règlement budgétaire et financier pour une autorisation de programme en voie d'achèvement.

Par ailleurs, 200 K€ de crédits de paiement prévus en 2026 sont réaffectés sur 2025 pour clôturer financièrement cette rénovation.

Il est donc proposé de rehausser les crédits de paiement 2025 de l'autorisation de programme de + 826,6 K€ (dont 626,6 K€ reportés de 2024 et 200 K€ initialement inscrits en 2026) dans le cadre du présent budget supplémentaire (chapitre 23 – nature 2313 - constructions).

Par ailleurs, il est à noter que cette autorisation de programme devrait se clôturer à un montant bien inférieur (estimé à 9,2 M€) au montant voté en 2022 à hauteur de 10,1 M€ grâce aux actions de la Ville pour maîtriser l'enveloppe globale de cette opération. La Ville a également bénéficié de l'attribution de subventions de différents partenaires à hauteur de 1,614 M€.

Enfin, il est précisé que, sauf difficultés particulières pour solder certains marchés de travaux, la clôture de l'autorisation de programme devrait pouvoir intervenir en fin d'année 2025 ou dans le courant de l'année 2026.

En conséquence, et à plafond inchangé de l'autorisation de programme (10,1 M€), il est proposé au conseil municipal d'approuver l'échéancier actualisé des crédits de paiement, tel que présenté ci-après.

Montant de l'autorisation de programme 2021-2026 : 10 100 000 € (inchangé)

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période :

	Autorisation de programme			Crédits de paiement (CP)		
	Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP actualisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2024)	2025	2026
Echéancier	6 600 000	3 500 000	10 100 000	8 365 869	826 598	907 533
Affectation				Chapitres 20-23		

Enfin, il est précisé que, sauf difficultés particulières pour solder certains marchés de travaux, la clôture de l'autorisation de programme devrait pouvoir intervenir en fin d'année 2025 ou dans le courant de l'année 2026.

2- Autorisation de programme « Rénovation-réaménagement - Bibliothèque Colette »

Par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2023, et conformément aux engagements pris dans le cadre du programme de mandat municipal 2020-2026, la Ville de Dijon a décidé de lancer l'opération de rénovation et de réaménagement de la bibliothèque Colette.

Pour mémoire, cette dernière est située sur le site de l'ancienne abbaye Saint-Etienne, monument historique classé du XI^{ème} siècle, abritant également le musée Rude, au cœur du centre-ville. La bibliothèque en elle-même est composée des trois niveaux de la nef, du hall monumental, de la salle capitulaire, d'espaces de stockage en sous-sol, du bâtiment annexe et du jardin. Le projet vise à répondre aux principaux objectifs suivants :

- mettre à disposition des dijonnais un équipement accueillant et innovant, à la fois lieu du livre et lieu du vivre ensemble ;
- rassembler dans le même lieu la bibliothèque jeunesse du centre-ville et la bibliothèque adulte Colette pour créer une bibliothèque familiale et accueillante ;
- attirer des publics peu présents dans les équipements actuels ;
- promouvoir des usages collaboratifs ;
- offrir un véritable lieu de sociabilité ouvert au débat démocratique ;
- valoriser le patrimoine remarquable de l'ancienne abbaye Saint-Etienne, en le rénovant et en le rendant accessible à tous.

D'un point de vue opérationnel, le planning prévisionnel de réalisation des travaux, tel que présenté dans la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2025 relative à la création de l'autorisation de programme, comportait **trois phases successives** réparties comme suit :

- Phase 1 (avril à décembre 2025) : traitement de la zone nord, avec travaux de gros œuvre, second œuvre et finitions des trois niveaux de la nef (rez-de chaussée, R+1 et R+2 ainsi que la salle de conférence et le magasin en sous-sol), et fermeture temporaire du site au public;
- Phase 2 (février à octobre 2026) : traitement de la zone sud, avec travaux de gros œuvre, second œuvre et finitions de tous les autres corps de bâtiments : hall menant à la salle capitulaire, chapelle sud, salle capitulaire, bâtiment atelier contigu à la salle capitulaire, patio ; durant cette phase, la zone nord sera ouverte au public ;
- Phase 3 (octobre à février 2027) : aménagement du parvis et rénovation de la façade.

Depuis lors, le démarrage de la phase 1, initialement prévu en avril 2025, a dû être décalé d'environ un mois et demi en raison de nombreux échanges avec le service de la Conservation régionale des monuments historiques de la DRAC afférents à des éléments importants du projet (positionnement des escaliers supplémentaires, sur les éléments techniques notamment les revêtements de sol et les voiles acoustiques).

Du fait de ce glissement de calendrier, les travaux de la phase 1 auraient finalement dû débuter autour de la mi-juillet 2025, en pleine saison estivale, avec des conséquences potentiellement lourdes pour les terrasses des commerces jouxtant la bibliothèque, ainsi que pour l'organisation du concert de rentrée « Lalalib » prévu le 29 août 2025.

Du fait de cette situation, il a été finalement décidé de débuter les travaux début septembre 2025, ce qui conduit à diminuer le besoin de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2025.

En cohérence avec ce nouveau calendrier et l'ajustement des crédits prévus dans le cadre du budget supplémentaire 2025, il est donc proposé de réaffecter en 2026 une partie des crédits de paiement inscrits en 2025, à hauteur de 840 K€ (retirés en 2025 et rajoutés en 2026).

L'échéancier des crédits de paiement sur la période 2025-2028 serait donc actualisé comme suit ; le montant de l'autorisation d'engagement restant, quant à lui, inchangé.

Montant de l'autorisation de programme 2025-2028 (inchangé) : 5 800 000 € TTC

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels pour la période de 2025 à 2028 :

	Autorisation de programme			Crédits de paiement (CP)			
	Montant initial	Cumul des révisions	Montant AP actualisé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2024)	2025	2026	Cumul exercices post-2026
Echéancier actuel (A)	5 800 000	0	5 800 000		2 364 960	3 235 040	200 000
Ajustements proposés (B)					-840 000	840 000	0
Echéancier modifié (C) = (A) + (B)	5 800 000	0	5 800 000	0	1 524 960	4 075 040	200 000
	Affectation			Chapitres 20-23			

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-7 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les actualisations des échéanciers des crédits de paiement des autorisations de programme « Base nautique du lac Kir » et « Rénovation-réaménagement - Bibliothèque Colette » telles que présentées dans le présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	